

**Subvention au symposium international Energivie  
Summit du 3 au 5 novembre 2014 à STRASBOURG**

**Rapport n° CP/2014/635**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la demande de cofinancement par le pôle de compétitivité Alsace Energivie du colloque international Energivie Summit, du 3 au 5 novembre 2014 et intitulé "Le bâtiment au coeur de la transition énergétique", dans la perspective de la conférence de Paris Climat 2015.

Ce colloque permettra au Conseil Général de mettre en avant ses actions dans les domaines de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie, de l'adaptation du logement et de la lutte contre la précarité énergétique. La collectivité est appelée à cofinancer l'événement, à mobiliser ses réseaux et à contribuer aux présentations et échanges du colloque.

**1. La question de l'énergie, de l'habitat et du logement se trouve à présent au centre des objectifs et des actions de la collectivité.**

La politique de l'habitat et du logement est au cœur des politiques du Conseil Général du Bas-Rhin en direction des habitants, des communes et des intercommunalités. Il soutient les travaux de réhabilitation et d'adaptation des logements et notamment en ce qui concerne la maîtrise de l'énergie par les occupants qui ont des difficultés à payer les factures d'énergie. C'est ainsi que le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) apporte ses conseils pour consommer intelligemment et met à disposition des petits équipements économes pour réaliser des économies financières et améliorer le confort dans le logement.

Les Quartiers Plus 67, initiés par le Conseil Général, visent quant à eux à développer un habitat durable, économe, respectueux de l'environnement, à faible consommation énergétique et favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle.

Ce positionnement très volontariste a fait l'objet d'une reconnaissance nationale puisque le Département du Bas-Rhin est la seule collectivité à l'échelle départementale à assumer la mission de point rénovation information services (PRIS) pour le compte de tous les acteurs locaux.

Il a ainsi acquis une expérience indéniable en la matière, lui permettant d'apporter un regard spécifique, mêlant action sur la performance énergétique du bâti et préoccupation de l'intérêt et la qualité de vie de l'occupant.

2. La collectivité est aujourd’hui à même de partager son expérience et son savoir-faire en la matière et doit rester attentive aux avancées dans le domaine de l’efficacité énergétique et des expériences des autres acteurs et territoires.

Les bâtiments sont les principaux leviers d’optimisation de l’efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans les villes. A lui seul, ce secteur compte pour 44% de la consommation totale d’énergie finale. Le bâtiment durable porte également des enjeux en termes de développement économique local.

En France, la nouvelle réglementation thermique en vigueur (RT 2012) impose la basse consommation dans le neuf et prévoit de diviser par 3 la consommation d’énergie primaire des bâtiments. Cette avancée dans l’efficacité énergétique des bâtiments devrait aboutir à l’horizon 2020 à la généralisation dans le neuf de bâtiments à énergie positive, qui produiront plus d’énergie qu’ils n’en consommeront.

L’amélioration de l’efficacité énergétique passive et active des bâtiments joue un rôle essentiel dans l’atteinte des objectifs d’économie d’énergie. Les bâtiments vont constituer une ressource additionnelle de flexibilité pour la gestion des énergies, que ce soit à l’échelle d’un ou de plusieurs bâtiments, d’un quartier ou d’un territoire.

Le marché de la rénovation, sur lequel le Conseil Général est très actif, reste de loin le plus important. C’est autour des bâtiments existants que se situent les grands enjeux énergétiques d’aujourd’hui et surtout de demain.

3. Le Conseil Général a vocation à participer activement au congrès « Le bâtiment au cœur de la transition énergétique » et à y affirmer sa place, son rôle et sa spécificité.

Organisé par le Pôle de compétitivité Alsace Énergivie, ce congrès international réunira un millier de participants autour d’experts reconnus du monde entier sur le thème de la transition énergétique dans la rénovation et la construction des bâtiments. Des acteurs publics (collectivités publiques, représentants gouvernementaux, etc.), des chercheurs et des industriels s’informeront sur les dernières avancées de l’état de l’art, confronteront leurs points de vue et contribueront au débat international.

Le congrès s’inscrit dans la perspective de la Conférence de Paris sur le Climat en 2015. A ce titre, il est placé sous le parrainage de Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères et du Développement international.

Il réunit l’ensemble des acteurs économiques du secteur, et notamment des acteurs alsaciens de premier niveau comme Hager, Socomec, le groupe ES, EDF, GrDF, etc.

Le financement du congrès s’appuie sur le montage financier suivant :

Coût total	550.000€
Région Alsace	50.000€
CUS	30.000€
<b>Département du Bas-Rhin</b>	<b>30.000€</b>
Acteurs privés dont EDF, groupe ES, GrDF, HAGER, KPMG, SOCOMEC, SOPREMA dont participants VIP (1000 sont attendus)	440.000€

Au vu de l’engagement du Département et de sa contribution aux débats nationaux en la matière, il vous est proposé l’attribution d’une subvention maximale à hauteur de 30.000 € au Pôle Alsace Energivie pour l’organisation du congrès « Le Bâtiment au cœur de la transition énergétique » du 3 au 5 novembre 2014, dont 15 000 € seront versés en 2014 à l’issue de l’organisation du colloque, et 15 000 € courant 2015 au vu du bilan définitif du colloque.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24284	65-6574-72	185 379,45 €	15 737,71 €	15 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au pôle de compétitivité Alsace Energivie une subvention maximale de 30 000 € pour le cofinancement, conjointement avec les autres grandes collectivités alsaciennes, du colloque international "Energivie Summit", ayant lieu du 3 au 5 novembre 2014 et intitulé 'le bâtiment au coeur de la transition énergétique', dans la perspective de la conférence de Paris Climat 2015.*

*Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et le pôle de compétitivité Alsace Energivie, et autorise son président à la signer.*

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL